



Problème syndic de copropriété pro

Par **famnico**, le **06/02/2014** à **19:27**

Gestion du syndic pro en avril 2013. 1er appel de fonds en août 2013. PV d'assemblée générale du mois d'avril non signé donc envoyé en l'état et reçu en recommandé début février 2014.

Sinistre déclaré suite à l'inondation totale de notre appartement en juillet 2013. L'eau provient des parties communes et inonde notre appartement en rez de jardin. Infiltration d'eau par le mur en façade qui provoque avec les pluies actuelles l'obligation de pomper l'eau car notre pompe de relevage baigne dans l'eau et cesse de fonctionner. Malgré nos différents échanges avec le syndic aucune mesure n'a été prise suite à l'inondation de notre appartement. De plus nous avons été obligés de faire l'avance des fonds pour que les travaux de remise en état soient effectués. Les fonds ont été versés par l'assurance de la copro au syndic qui a tout simplement mis cette somme au crédit de notre compte de copropriétaire. Que pouvons nous faire pour que nous puissions jouir de notre logement dans de bonnes conditions ?

Quelles sont les obligations du syndic?

Merci de répondre car nous sommes totalement dépourvus

Par **Yakamarcher**, le **08/02/2014** à **02:07**

Il faut changer de syndic le plus rapidement possible.

En attendant vous lui écrivez en mettant en copie sa RCP et l'assureur de la copropriété.

Bon courage